

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	288 000		288 000	288 000			
Chiffre d'affaires NET	288 000		288 000	288 000			
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			2	2		0	1.71
Total des Produits d'exploitation (I)			288 002	288 002		0	0.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			21 128	23 527		2 399	10.20
Impôts, taxes et versements assimilés			33 705	35 290		1 585	4.49
Salaires et traitements			114 000	114 000			
Charges sociales			86 207	84 451		1 756	2.08
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 226	17 265		39	0.23
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	8		7	93.24
Total des Charges d'exploitation (II)			272 266	274 540		2 274	0.83
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			15 735	13 462		2 274	16.89
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CAPELIO

Signé électroniquement le 11/03/2024 par
Philippe MARTIN

Signed with
universign

Philippe MARTIN

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	454 939	200 408	254 531	127.01
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	523	219	303	138.23
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	455 462	200 628	254 834	127.02
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	493	458	36	7.80
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	493	458	36	7.80
2. Résultat financier (V-VI)	454 968	200 170	254 798	127.29
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	470 704	213 632	257 072	120.33
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	15 898	22 238	6 340	28.51
Total des produits (I+III+V+VII)	743 463	488 629	254 834	52.15
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	288 658	297 236	8 578	2.89
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	454 806	191 394	263 412	137.63

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CAPELIO

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	87 345	66 376	20 969	37 608	16 639	44.24
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	481 894		481 894	481 894		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	20		20	20		
	Total II	569 259	66 376	502 883	519 522	16 639	3.20
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	412 272		412 272	35 646	376 626	NS
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	108 285		108 285	125 691	17 406	13.85
	Charges constatées d'avance (3)	801		801	1 122	321	28.64
	Total III	521 358		521 358	162 459	358 899	220.92
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 090 617	66 376	1 024 241	681 981	342 260	50.19

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

20

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CAPELIO

Signé électroniquement le 11/03/2024 par
Philippe MARTIN

Signed with
universign

Philippe MARTIN

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2023	12	Exercice N-1 30/09/2022	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 350 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	350 000		350 000			
	Réserves						
	Réserve légale	35 000		35 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	109 213		17 819		91 394	512.89
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	454 806		191 394		263 412	137.63
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	949 019		594 213		354 806	59.71
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	16 356		31 369		15 013	47.86
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	142		76		66	86.94
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 656		7 165		5 509	76.89
	Dettes fiscales et sociales	57 069		49 159		7 910	16.09
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	75 222		87 768		12 546	14.29
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 024 241		681 981		342 260	50.19

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

73 961

71 416

ABC
Société à responsabilité limitée au capital de 350 000 euros

Siège social
32, Rue Feray
91100 CORBEIL ESSONNES

501 316 897 - RCS EVRY COURCOURONNES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 11 MARS 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 454 805,80 euros de la manière suivante :

- A titre de dividende global à l'associé unique : 113 000 euros
Soit 226 euros par part
- Le solde : 341 805,80 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 451 019 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 113 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de la date de l'assemblée générale.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 septembre 2020 : 100 000,00 euros, soit 200,00 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 %,
- Exercice clos le 30 septembre 2021 : 187 000 euros, soit 374 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 %,
- Exercice clos le 30 septembre 2022 : 100 000 euros, soit 200 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 %.

CERTIFIE CONFORME

LE GERANT
Philippe MARTIN

Signé électroniquement le 11/03/2024 par
Philippe MARTIN

